



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision de retrait d'usages de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/515 du 8 mars 2023, concernant le renouvellement de l'approbation de la substance active abamectine,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **APACHE EW***

de la société *INDUSTRIAS AFRASA S.A.*

numéro de dossier *n°2023-1039*

Considérant que certains usages du produit ne respectent pas les dispositions prévues dans le règlement d'exécution (UE) 2023/515 du 8 mars 2023, restreignant l'autorisation aux utilisations permettant un échange limité de matières et d'énergie avec l'environnement et empêchant la diffusion de produits phytopharmaceutiques dans l'environnement, notamment dans des serres permanentes,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est modifiée en France**, dans les conditions précisées dans la présente décision et ses annexes.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	APACHE EW
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	INDUSTRIAS AFRASA S.A. Ciudad de Sevilla 53Pol. ind. Fuente del Jarro 46988 PATERNA VALENCE Espagne
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	18 g/L - abamectine
Numéro d'intrant	923-2013.01
Numéro d'AMM	2170335
Fonctions	Insecticide, Acaricide
Gamme d'usage	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 01/04/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Conditions de retrait des usages

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
12603134 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	1 L/ha	2/an	3	30/09/2023	31/03/2024
	Motivation du retrait : Retrait de l'usage au motif que celui-ci ne correspond pas aux dispositions prévues dans le règlement (UE) 2023/515 du 8 mars 2023.				
15553106 Maïs*Trt Part.Aer.*Acariens	0,4 L/ha	1/an	-	30/09/2023	31/03/2024
	Motivation du retrait : Retrait de l'usage au motif que celui-ci ne correspond pas aux dispositions prévues dans le règlement (UE) 2023/515 du 8 mars 2023.				
12553113 Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	1,2 L/ha	1/an	14	30/09/2023	31/03/2024
	Motivation du retrait : Retrait de l'usage au motif que celui-ci ne correspond pas aux dispositions prévues dans le règlement (UE) 2023/515 du 8 mars 2023.				
12703101 Vigne*Trt Part.Aer.*Acariens	1 L/ha	1/an	14	30/09/2023	31/03/2024
	Motivation du retrait : Retrait de l'usage au motif que celui-ci ne correspond pas aux dispositions prévues dans le règlement (UE) 2023/515 du 8 mars 2023.				